

Arrondissement  
de Carcassonne  
Canton  
la Malepère  
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de Caux-&-Sauzens  
Séance ordinaire du 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

Date de la convocation du Conseil Municipal adressée par voie dématérialisée : 17 février 2026

**PRESENTS** : Mr PUGNIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – M. PUPATO Cyrille - M. BOYER Frédéric- Mme TRICOIRE Mylène.

**ABSENTS** : M. BARTHELEMY Pierre – Mme BATE Paula (excusés).

**Secrétaire de séance** : Mme COURSET Patricia

**OBJET** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DRESSE PAR Mr Alain QUINTANE, RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL M.57.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RABOUL Geneviève, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 12 voix      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20260223-DE-2026-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026  
Publication : 25/02/2026

Le Maire,  
Geneviève RABOUL

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Geneviève RABOUL



Arrondissement  
de Carcassonne  
Canton  
la Malepère  
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de Caux-&-Sauzens  
Séance ordinaire du 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

Date de la convocation du Conseil Municipal adressée par voie dématérialisée : 17 février 2026

**PRESENTS** : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – M. PUPATO Cyrille - M. BOYER Frédéric- Mme TRICOIRE Mylène.

**ABSENTS** : M. BARTHELEMY Pierre – Mme BATE Paula (excusés)

**Secrétaire de séance** : Mme COURSET Patricia

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur PUGINIER Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Mme Geneviève RABOUL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que madame le Maire, conformément à la loi, soit sortie de la salle afin que l'assemblée délibère valablement sur le compte administratif 2025 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.
Résultats reportés	0,00	223765,78	51700,74	0,00	0,00	172065,04
Opérations de l'Exerc.	679070,29	831637,56	488969,64	448835,32	1168039,93	1280472,88
TOTAUX	679070,29	1055403,34	540670,38	448835,32	1168039,93	1452537,92
Résultats de Clôture	0,00	376333,05	91835,06	0,00	0,00	284497,99
Restes à Réaliser	0,00	0,00	249380,00	222505,00	249380,00	222505,00
TOTAUX CUMULES	0,00	376333,05	341215,06	222505,00	249380,00	507002,99
RESULTATS DEFIN.	0,00	376333,05	118710,06	0,00	0,00	257622,99

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

11 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Le Président, Sébastien PUGINIER




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20260223-DE-2026-2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026  
Publication : 25/02/2026

Le Maire,  
Geneviève RABOUL

Arrondissement  
de Carcassonne  
Canton  
la Malepère  
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de Caux-&-Sauzens  
Séance ordinaire du 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

Date de la convocation du Conseil Municipal adressée par voie dématérialisée : 17 février 2026

**PRESENTS :** Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – M. PUPATO Cyrille - M. BOYER Frédéric – Mme TRICOIRE Mylène.

**ABSENTS :** M. BARTHELEMY Pierre – Mme BATE Paula (excusés)

**Secrétaire de séance :** Mme COURSET Patricia

**OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET  
COMMUNAL M.57 - EXERCICE 2025.**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **346 896,16 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
-Résultat de l'exercice	152 567,27 €
-Résultats antérieurs reportés	223 765,78 €
<b>-Résultat à affecter</b>	<b>376 333,05 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 91 835,06 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 26 875,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 118 710,09 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>376 333,05 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	118 710,06 €
2) Report en fonctionnement R 002	257 622,99 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20260223-DE-2026-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le Maire,  
Geneviève RABOUL

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire,

Geneviève RABOUL



Arrondissement  
de Carcassonne  
Canton  
la Malepère  
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de Caux-&-Sauzens  
Séance ordinaire du 23 Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois février à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

Date de la convocation du Conseil Municipal adressée par voie dématérialisée : 17 février 2026

**PRESENTS** : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – M. PUPATO Cyrille - M. BOYER Frédéric – Mme TRICOIRE Mylène.

**ABSENTS** : M. BARTHELEMY Pierre – Mme BATE Paula (excusés).

**Secrétaire de séance** : Mme COURSET Patricia

**OBJET** : Travaux de requalification des espaces publics, secteur centre historique  
Tranche 1 - Validation Modification Marché public Avenant n°2.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la bonne réalisation du projet de Requalification des espaces publics du centre historique du village, nécessite certaines modifications de prestations :

- Fourniture et plantation d'arbres complémentaires
- Hauteur de murs supplémentaire
- Fourniture et pose de toile de paillage
- Fourniture et pose de gazon
- Réalisation d'un enrobé

Il est donc établi la modification au marché public n°2 en plus-value pour un montant de 8 216,00 € HT, soit 9 859,20 € TTC.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** la modification au marché public n°2 en plus-value de 8 216,00 € HT soit 9 859,20 € TTC, passé avec l'entreprise COLAS, titulaire du marché.

- **PORTE** ainsi le montant total du marché de 338 872,55 € HT à 347 088,55 € HT soit 416 506,26 € TTC.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette modification.

Pour : 12 voix          Contre : 0 voix          Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20260223-DE-2026-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026  
Publication : 25/02/2026

Le Maire,  
Geneviève RABOUL

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Geneviève RABOUL

